



DOMMAGES OUVRAGE

Questionnaire d'assurance Dommages ouvrage Rénovation / Extension d'une maison Individuelle





Nom du proposant :					
1 - DESCRIPTION DU RISQUE					
RÉNOVATION / EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE					
AUCUNE ÉTUDE NE SERA RÉALISÉE POUR TOUS CHANTIE ENTREPRISES VALABLEMENT ASSURÉES EN RESPONSA TURE DE CHANTIER.	ER Où LE HOR: BILITÉ CIVILE I	S D'EAU/HORS D'AIR N'EST PAS CONFIÉ à DES DÉCENNALE AU JOUR DE LA DÉCLARATION D'OUVER-			
Adresse de l'opération de construction :					
Type de travaux : ☐ Rénovation ☐ Exte	ension				
Permis de construire (le cas échéant) : Numéro : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I	Délivré le				
Dates prévues (document CERFA) : Déclaration d'ouverture de chantier : Début des travaux : Réception des travaux :	ען עען	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _			
Le maître d'ouvrage participe-t-il : À la conception de l'ouvrage ? À la direction et à la surveillance des travaux ? À la réalisation des travaux ? Si oui, lesquels :	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non			
Le maître d'ouvrage passe-t-il des marchés : Par corps d'état pour chacun des lots de travaux Avec un contractant général (conception, direction des lots une entreprise générale (réalisation des trava		es travaux)			
Montant des travaux tous corps d'état :		euros TTC			
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre (le cas échéai (intervenants visés à l'annexe 2 ci-après)	nt):	euros TTC			

Total: euros TTC





2 - GARANTIES

Dommages ouvrage

Garantie du paiement des travaux de réparation des dommages de nature décennale subis par l'ouvrage au sens de l'article 1792-1 du Code civil (L. 242-1 du Code des assurances).

☐ Option : garantie constructeur non réalisateur

garantie sur existants

L'assureur garantit dans les dix ans suivant la réception des travaux neufs, la réparation des dommages matériels subis par les parties de la construction existantes avant l'ouverture du chantier, et qui sont l'objet de l'exécution, par l'assuré des travaux neufs, à condition qu'il soit établi que ces dommages matériels :

- rendent la partie de la construction existant avant l'ouverture du chantier impropre à sa destination ou portent atteinte à sa solidité ;
- sont la conséguence directe de l'exécution des travaux neufs et non celle des propres défauts des parties existantes.

Pièces à communiquer :

Pour l'étude du dossier :

Questionnaire

Pour l'établissement du contrat dommages ouvrage :

- Liste de tous les intervenants (cf. annexes jointes au questionnaire)
- Copies des marchés de travaux
- Attestations (responsabilité civile décennale) pour chacun des intervenants (en état de validité à la date de déclaration d'ouverture de chantier)

Le cas échéant, copies :

- Convention de maîtrise d'œuvre
- Rapport du bureau d'étude de sol
- Plans
- Récépissé d'acceptation du permis de construire
- Déclaration d'ouverture de chantier

Déclaration du risque : Le proposant atteste que les déclarations ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité. Il reconnaît avoir été informé que toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner, le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat pour réticence ou fausse déclaration intentionnelle) et L.113-9 du Code des assurances (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'omission ou d'inexactitude sans mauvaise foi).

Informations nominatives: toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion du dossier. Elles ne seront utilisées par l'assureur ou les organismes professionnels que pour les seules nécessités de cette gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Le proposant peut avoir accès aux informations le concernant et les faire rectifier en s'adressant à l'assureur (art. 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Fait à le le	
--------------	--

Le proposant





3 - ANNEXES - INTERVENANTS

Annexes 1 – Entreprises

LOTS RÉALISÉS	NOM DE L'ENTREPRISE	N° SIRET	ADRESSE	ASSUREUR RC DÉCENNALE	NUMÉRO DE CONTRAT
Fondations – Gros œuvre					
Charpente					
Couverture					
Menuiseries extérieures					
Menuiseries intérieures					
Plâtrerie - cloisons					
Revêtements de sols en matériaux durs (carrelage)					
Revêtement de murs en matériaux durs (faïence)					
Ravalement de façade					
Plomberie – Sanitaire					
Chauffage – Climatisation					
Électricité					
LE CAS ÉCHÉANT					
Bardage					
Étanchéité (toiture-terrasse)					
Isolation extérieure					
Autres :					





Annexes 2 - Maîtrise d'œuvre

Architecte:	□ Oui	□ Non	Si oui, coordonnées :
Étendue de la mission : ☐ Conception ☐ Direction et surveilland ☐ Limitée au PC	ce		
Assureur RC Décennale :			. Contrat N° :
Maître d'œuvre :	□ Oui	□ Non	Si oui, coordonnées :
Étendue de la mission :			
□ Conception□ Direction et surveilland□ Limitée au PC	ce		
BET – Ingénieur Conseil :	□ Oui	□ Non	Si oui, coordonnées :
Mission: ☐ Structure ☐ Thermique ☐ Fluides (climatisation, ☐ Acoustique ☐ Autres (à préciser):		·	
Assureur RC Décennale :			. Contrat N°:
Bureau d'étude de sol :	□ Oui	□ Non	Si oui, coordonnées :
Type de mission :			
Assureur RC Décennale :			Contrat N°:
Autres : (contrôleur technique	e, économis	ste, coordonnateur SP	S, conducteur d'opération)
Coordonnées :			
Type de mission :			
Assureur RC Décennale:			. Contrat N° :





